

MÉMOIRE

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés



Entre inquiétude et opportunités pour la jeunesse de la Région de Thetford

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Présentation de la Jeune chambre de commerce de la région de Thetford (JCCRT)**
- 2. Impact du débat sur l'amiante sur la région et sa jeunesse**
- 3. Appui envers des initiatives de revalorisation, de re-végétalisation et pour des normes claires en lien avec l'amiante**

Procès-verbal d'une assemblée tenue par voie de courriel entre le 11 février 2020 et le 12 février 2020.

IL RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner le mémoire rédigé par Monsieur Jamee St-Hilaire dans le cadre des travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) portant l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

Rédigé par :

Jamee St-Hilaire

Vice-président, JCCRT

1. Présentation de la Jeune chambre de commerce de la région de Thetford (JCCRT)

C'est suite à un engouement important de la part de la jeunesse de la région de Thetford que voit le jour en août 2019 la Jeune chambre de commerce de la région de Thetford (JCCRT). Ayant pour mission de veiller à la vitalité socioéconomique, civique et politique de la région, au développement de ses ressources ainsi qu'au faire-valoir de la jeune relève professionnelle, la JCCRT est, depuis sa création, un acteur socio-économique important en matière de prise de position, pour et par la jeunesse professionnelle, entrepreneuriale et étudiante de la MRC des Appalaches.

Reposant sur quatre piliers clés, la mission de la JCCRT est de rassembler, développer, promouvoir et faire rayonner la jeunesse d'ici. La JCCRT s'adresse à tous les jeunes professionnels, cadres, entrepreneurs, travailleurs autonomes ainsi qu'à la communauté étudiante âgés entre 18 et 39 ans du territoire de la MRC des Appalaches.

2. Impact du débat sur l'amiante sur la région et sa jeunesse

L'une des missions clés de la JCCRT est d'assurer un dynamisme parmi la jeune communauté d'affaires de la région de Thetford. Le constat des dernières années est cependant évident, la région de Thetford et celle d'Asbestos a subi un impact important lors de l'arrêt définitif des activités en lien avec l'industrie de l'amiante. Cet arrêt des opérations s'est soldé par une perte importante d'emplois bien rémunérés sur le territoire et la fermeture d'entreprises en lien avec les activités minières. Suite à la fermeture des mines, le revenu moyen des ménages et le niveau de richesse de la région de Thetford a, pour le moins qu'on puisse dire, pris un dur coup, qui se fait sentir encore aujourd'hui, notamment en matière de pouvoir d'achat.

La région fait preuve de résilience collective depuis ce temps. En mode proactif de diversification économique depuis déjà bon nombre d'années, la prise en main du milieu est significative, dynamisante et stimulante. La région repose maintenant majoritairement sur la force de son entrepreneuriat. La ville de Thetford Mines se classe au premier rang pour ses politiques entrepreneuriales parmi les villes de moyenne taille au pays (moins de 150 000 habitants) dans le classement 2018 de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en plus d'avoir été classée 6e au Québec et 12e au Canada en ce qui a trait au palmarès des villes canadiennes les plus dynamiques en matière d'entrepreneuriat en 2009. De plus, le département d'économie de BMO

Groupe financier classe Thetford Mines au 8e rang au Canada et au 3e rang au Québec quant au nombre de PME par 1 000 habitants.

Cependant, un facteur a continué de faire des siennes : la mauvaise presse en lien avec l’amiante. La jeunesse de la région est plutôt catégorique concernant l’amiante, *tournons-la page et voyons vers l’avant, tout en laissant la voie libre à nos élus régionaux d’implanter des initiatives patrimoniales en lien avec notre passé minier afin de célébrer un passé riche pour l’histoire locale, mais également pour celle du Québec.*

D’ailleurs, l’arrivée des réseaux sociaux, la multiplication des médias d’information, le partage rapide de l’information et les *fakes news* constituent certainement des facteurs aggravants rendant la défense d’un des piliers de la JCCRT difficile : la rétention et l’attraction de jeunes dans notre région.

Le conseil d’administration de la JCCRT entrevoit donc l’initiative actuelle du Bureau d’audiences publiques en environnement (BAPE) sur l’état des lieux et la gestion de l’amiante et des résidus miniers amiantés comme une opportunité d’apaiser le débat public sur l’amiante afin de laisser place à une presse positive en lien avec nos forces locales : l’entrepreneuriat, le tourisme et le bon vivre à échelle humaine.

3. Appui envers des initiatives de revalorisation, de re-végétalisation et pour des normes claires en lien avec l’amiante

Le questionnement le plus important et au centre des implications du présent Bureau d’audiences publiques en environnement (BAPE) sur l’état des lieux et la gestion de l’amiante et des résidus miniers amiantés, est certes que faisons-nous avec les résidus présents sur le territoire de la région de Thetford et d’Asbestos. Or, ces deux régions recèlent plus de 800 millions de tonnes de résidus miniers contenant des substances pouvant, de façon encadrée, être réexploitées.

En effet, des projets visant la revalorisation des résidus provenant de l’exploitation des mines d’amiante sont déjà en cours, nommons par exemple le projet Alliance Magnésium, qui construit actuellement une usine de production de lingots de magnésium. Selon le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles, les résidus amiantés contiendraient environ 20% de magnésium métallique. D’autres projets se sont également intéressés aux trois minéraux suivants : serpentine (source de magnésium), magnésite (source de magnésium) et magnétite nickélifère (source de fer et de nickel).

Dans la mouvance de diversification économique et sous le *momentum* entrepreneurial actuel de la région de Thetford, *la Jeune chambre de commerce de la région de Thetford voit un potentiel important de création de richesse et se montre en faveurs avec la revalorisation et l'extraction des minéraux contenus dans les résidus amiantés, et ce, de façon écoresponsable et de façon encadrée, afin d'assurer l'absence d'impact sur la santé de la population avoisinante.*

Cependant, dans un scénario où l'extraction des métaux contenus dans les sites miniers ne serait permise, la JCCRT serait d'avis que les différents paliers de gouvernement permettent à la région de se doter d'un plan de revégétalisation des haldes minières.

Ce plan devra permettre à des entreprises de revégétaliser les sites miniers afin, d'une part, minimiser les impacts, s'ils sont démontrés lors du présent BAPE, des résidus miniers sur la santé de la population de la MRC des Appalaches. *La revégétalisation s'inscrit également comme une solution intéressante afin de stopper l'érosion des haldes minières situées près des villes, embellir la région et assurer, ultimement, la baisse du taux de particules amiantées en suspens dans l'air, si le présent BAPE détermine que leur présence est considérable.*

Finalement, *la Jeune chambre de commerce de la région de Thetford souhaite souligner l'importance de réviser les normes en lien avec l'utilisation des résidus amiantés, notamment dans le domaine de la construction et de la rénovation, mais également afin de permettre aux municipalités de la MRC des Appalaches de réduire leurs coûts en lien avec le pavage des routes contenant de l'amiante.* Les normes actuelles font augmenter les coûts en construction, en pavage et en rénovation de façon injuste pour les jeunes entrepreneurs, mais également les jeunes propriétaires de la MRC des Appalaches.